



Tarbes, le 10 novembre 2009

M. le Président du Comité Technique Paritaire
Local

M. le Président du Comité Technique Paritaire
Départemental

Vous convoquez aujourd'hui un Comité Technique Paritaire visant à officialiser la mise en place des Services des Impôts des particuliers de Tarbes, Lourdes et Lannemezan.

Nous n'avons eu de cesse, depuis le 30 juin dernier d'exiger la participation des représentants des personnels aux différents groupes de travail que vous avez mis en place pour étudier les conditions d'organisation et de mise en place de ces SIP.

Au mépris des notes diffusées par la DGFIP le 20 juillet 2009, vous avez refusé d'associer les représentants du personnel en vous réfugiant derrière un soi-disant dialogue direct avec les agents concernés.

Mais à quel moment les collègues ont ils été associés réellement à l'organisation de ces futurs services alors qu'il en va de la qualité du service à l'usager et des conditions de travail des personnels ?

Les représentants des personnels auront du se contenter quant à eux de points d'étapes bâclés sans documents de travail, ni compte rendu des groupes de travail précités. Cette attitude directionnelle a d'ailleurs conduit l'ensemble de la parité syndicale à boycotter les deux dernières réunions du 26 octobre et 6 novembre 2009 que vous avez organisées.

Que constatons-nous aujourd'hui au regard des documents que vous avez bien voulu nous communiquer ?

☞ Pour les SIP de Tarbes , Lourdes et Lannemezan, aucune étude des flux de fréquentation et des pics d'activité (articles de rôles, nombre de contribuables) , et plus généralement le non respect des prescriptions de la DGFIP relatives à l'organisation des SIP.

☞ Un calibrage identique des accueils généralistes de Lourdes et Lannemezan, fixé à minima à 2 agents, faute de moyens .

☞ Sur le SIP de Lannemezan, une impossibilité manifeste à constituer un accueil généraliste à deux agents.

☞ La constitution de l'accueil généraliste sur la base du volontariat annoncé le 5 octobre ne serait plus à l'ordre du jour.

☞ Le principe du volontariat pour les agents de la gestion publique devant rejoindre les SIP serait lui aussi remis en cause, confirmant s'il en était besoin que le principe de mobilité forcée au gré des restructurations s'appliquera bien à la DGFIP.

Au-delà, les schémas que vous proposez butent sur la question essentielle des moyens humains, et ce n'est pas le recours aux équipes de renfort du Trésor Public en début d'année 2010 qui pourront masquer cette évidence.

Ainsi, après avoir supprimé 14 emplois en 2009, vous vous apprêtez à tailler dans les effectifs dans les mêmes proportions en 2010. Si vous n'avez pas voulu officialiser ces 14 suppressions d'emplois (4 au Trésor et 9 ou 10 aux impôts) lors de la réunion du 6 novembre, vous n'avez pas pour autant démenti cette information.

Dans ces conditions, comment peut-on envisager mener un dialogue constructif sur la mise en place de ces SIP.

Avec les restructurations annoncées et les suppressions d'effectifs que vous vous refusez à officialiser les questions qui préoccupent les agents sont :

- **Le bouleversement des conditions de mise en œuvre des missions avec « font office », équipes dédiées à l'accueil, éclatement du collectif de travail, nouvelles charges de travail.**
- **Les moyens nécessaires à l'accomplissement des missions.**
- **L'absence de reconnaissance des qualifications.**

Les conditions de vie au travail, la qualité du service public ne se mesurent pas pour nous au respect du calendrier de mise en place des SIP.

Ceux qui font de ces restructurations une simple étape de leur déroulement de carrière portent d'ailleurs aujourd'hui une responsabilité écrasante dans la casse des services publics et la dégradation des conditions de travail des agents.

Si l'affichage de l'ouverture des SIP semble une priorité absolue pour les administrations ; nous préférons de loin nous préoccuper des conditions de travail de nos collègues et des conditions d'accueil du public.

Nous boycottons le CTP convoqué ce jour et réaffirmons notre opposition aux schémas de création des SIP dans les Hautes Pyrénées.

Nous exprimons à nouveau les revendications qui vous ont déjà été présentées :

➤ **La suspension de la mise en place des SIP de Tarbes, Lourdes et Lannemezan prévue au 1^{er} janvier 2010.**

➤ **L'arrêt des suppressions d'emplois et la création de 2 emplois sur les SIP de Lourdes et Lannemezan.**

➤ **La réalisation d'une étude ergonomique sur le SIP de Tarbes, et pour cela la convocation sans délai d'un CHS.**

Ces revendications n'ont d'autre but, nous ne cessons de le répéter, que de veiller au respect des « fondamentaux » :

- ✓ **Défendre l'ensemble des missions de service public de nos deux administrations qui sont le cœur de notre métier,**
- ✓ **Défendre l'exercice des métiers et le respect des technicités,**
- ✓ **Défendre les règles collectives et les conditions de travail des agents.**